RÉGION ACADÉMIQUE
GUYANE
Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire d'inscription
TEST D'APTITUDE AU SAUVETAGE AQUATIQUE
Session 2027

Formulaire d'inscription à retourner par mail accompagné des pièces justificatives pour le vendredi 18 décembre 2026 au plus tard, à l'adresse mail : luciana.nemor@ac-guyane.fr et copie à nolween.leon@ac-guyane.fr et concours@ac-guyane.fr

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Madame ☐ Monsieur ☐

NOM : ……...

NOM DE NAISSANCE : ……

Prénom(s) : ……

Date de naissance : ……

Adresse : ……...

....……...

Code postal : ……

Ville : ……

Mail : ……

Téléphone : ……...

Poste actuel : (corps – grade) : ……..

Établissement : ……..

COCHEZ VOTRE SITUATION

☐ Inscrit au concours : ……

Interne ☐ Externe ☐ 3ème concours ☐

Votre numéro d'inscription : ……

☐ Candidat au recrutement d'enseignant contractuel en EPS

☐ Fonctionnaire de catégorie A candidat à un détachement dans le corps des professeurs d'EPS ou dans le corps des professeurs agrégés d'EPS

COCHEZ VOTRE SESSION

☐ **Session 1** : Vendredi 19 Février 2027 ☐ **Session 2** : Vendredi 14 Mai 2027

Bureau des concours
Division des Examens et Concours
2240, route de Montabo – 97306 Cayenne Cedex
concours@ac-guyane.fr

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE AU DOSSIER

- Photocopie de la carte nationale d'identité en cours de validité
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation datant de moins d'un an

Je sollicite mon inscription suivant les modalités précisées ci-dessus

Fait à …….. le ……/……/……..……..

Signature du candidat

Références : Décret n°2004-592 du 17 juin 2004 et circulaire n°2019-100 du 1er juillet 2019

Circulaire n° MENH2607093C du 9-3-2026

Calendrier

- Inscription : Jusqu'au vendredi 18 Décembre 2026

- Date des épreuves :

- **Session 1 :** Vendredi 19 Février 2027
- **Session 2 :** Vendredi 14 Mai 2027

- Lieu des épreuves : Centre Aquatique de Cayenne - Baduel

- Publication des résultats :

- **Session 1 :** Jeudi 25 Février 2027
- **Session 2 :** Jeudi 20 Mai 2027

Résultats

Les attestations de qualification au sauvetage aquatique seront transmises aux lauréats par voie numérique.

Descriptif de l'épreuve

Parcours de 100 mètres à réaliser en continuité, sans reprise d'appui au bord du bassin, dans un temps inférieur à 3 minutes et 45 secondes :

- À partir du bord de la piscine, entrer dans l'eau par un plongeon ;
- Se déplacer sur une distance de 25 mètres en nage libre en surface ;
- Puis se déplacer sur une distance de 25 mètres comprenant 7,50 mètres en immersion complète sur un trajet défini depuis le repère des 5 mètres (drapeaux) jusqu'à 12,50 mètres (matérialisé au fond du bassin) ;
- Puis se déplacer sur une distance de 25 mètres comprenant 7,50 mètres en immersion complète sur un trajet défini depuis le milieu du bassin (12,50 mètres) jusqu'au repère des 5 mètres (drapeaux) ;
- Puis se déplacer et s'immerger pour rechercher un mannequin qui repose à 2,50 mètres du bord sur le T matérialisé au fond du bassin ;
- Puis remonter le mannequin en surface et le remorquer sur la totalité du 25 mètres, dos du mannequin orienté en direction du buste du sauveteur.

Le mannequin doit être de modèle réglementaire taille adulte, doit être immergé entre 1,80 mètre et 3 mètres de profondeur. Sa position d'attente au fond de l'eau est indifférente.

Lors du remorquage, le mannequin doit avoir **en permanence** les voies aériennes dégagées, pour cela la face (visage du mannequin) doit se trouver **au-dessus du niveau de l'eau**.

Bureau des concours
Division des Examens et Concours
2240, route de Montabo – 97306 Cayenne Cedex
concours@ac-guyane.fr

À chaque virage, le candidat doit toucher la paroi verticale du bassin ou un repère matérialisé ; il est interdit de s'accrocher. L'épreuve est accomplie sans reprise d'appuis ni au fond ni au bord du bassin sur la totalité du parcours. Cependant, il est autorisé de prendre appui au fond, lors de la saisie et de la remontée du mannequin.

L'épreuve doit être réalisée en maillot de bain. **Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince-nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé**.

Le test n'est pas validé si :

- le candidat n'effectue pas un départ plongé ;
- le candidat reprend appui au sol ou sur la ligne durant la partie nagée ou s'il s'accroche au mur durant le virage (il ne peut toucher que la paroi verticale du bassin) ;
- le candidat touche le sol durant le trajet en apnée ;
- le candidat émerge avant les deux 7,50 mètres en apnée ;
- le mannequin est transporté momentanément ou en continu voies aériennes orientées vers le fond (mannequin à l'envers) ;
- le dos du mannequin n'est pas orienté en direction du buste du sauveteur ;
- les voies aériennes du mannequin passent momentanément sous la surface de l'eau. Des éclaboussures ou des vagues générées par le déplacement ne sont éliminatoires que si les voies aériennes sont sous la surface de l'eau ;
- le candidat ne touche pas le mur à l'arrivée ou s'il perd le contrôle du mannequin à l'approche du mur (lâche le mannequin et touche le mur simultanément par exemple).

- le mannequin est transporté momentanément ou en continu voies aériennes orientées vers le fond (mannequin à l'envers) ;
- le dos du mannequin n'est pas orienté en direction du buste du sauveteur ;
- les voies aériennes du mannequin passent momentanément sous la surface de l'eau. Des éclaboussures ou des bagues générées par le déplacement ne sont éliminatoires que si les voies aériennes sont sous la surface de l'eau ;
- le candidat ne touche pas le mur à l'arrivé ou s'il perd le contrôle du mannequin à l'approche du mur (lâche le mannequin et touche le mur simultanément par exemple).

Bureau des concours
Division des Examens et Concours
2240, route de Montabo – 97306 Cayenne Cedex
concours@ac-guyane.fr